

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION DE L'EDUCATION
WILAYA DE TEBESSA
NIF :0990.1201.90008.23

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N°28/2025

- Conformément aux dispositions de l'article 65, alinéa 02, du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

- La direction de l'éducation de la wilaya de Tébessa porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 28/2025 paru dans les quotidiens nationaux : "EL MASAA" le 21/01/2026, "LE NATIONAL" le 15/01/2026, BOMOP, PRESS Electronique : "ALMASDAR" le 15/01/2026, "latest report" le : 15/01/2026 portant :

- **Opération : Etude, suivi aménagement et réhabilitation des établissements Scolaires du cycle moyen (programme complémentaires 2024)**
- **Projet : Aménagement et réhabilitation des établissements scolaires du cycle moyen.**

Lot 03

Lot 08

Lot 10

Lot 12

Et à l'issue des résultats de l'évaluation des offres, l'opération est attribuée provisoirement comme suit :

Lot	SOUMISSIONNAIRE	Note Technique / 60	MONTANT EN T.T.C Après correction	Observation
<u>LOT 03</u>	ONYX CONSTRUCTION TRADING NIF : 00121205839931712002	40.00	24.206.808.60	
<u>LOT 08</u>	ONYX CONSTRUCTION TRADING NIF : 00121205839931712002	42.00	29.980.132.00	
<u>LOT 10</u>	INFRUCTUOSITE			Insuffisant d'AP
<u>LOT 12</u>	INFRUCTUOSITE			Aucun exposant n'a participé

Conformément à l'article 82, alinéa 02, 03 et 04 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de l'éducation de la wilaya de Tébessa invite l'ensemble des soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres à prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis d'attribution provisoire.

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Tébessa dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

DIRECTEUR DE L'EDUCATION